

Les courriers sont à adresser à :

Claude Barthes

27 rue de la Barre

81200-MAZAMET

Mazamet le 1 février 2017

Monsieur Stéphane JUAN

Président CCA

Fédération Française de Volley Ball

17, rue Georges Clémenceau,

94607 CHOISY LE ROY CEDEX

Objet : Sécurité des arbitres

Monsieur le Président,

Nous avons reçu plusieurs courriels concernant la sécurité des collègues ou de leurs biens lors des rencontres de volley-ball, tant en LNV qu'en FFVB.

Rappel : L'article L-223.2 du code pénal, investit les arbitres d'une mission de service public ; toute personne proférant des menaces à l'encontre d'un arbitre encourt jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende, et toute personne portant atteinte physiquement à un arbitre dans l'exercice de ses fonctions encourt une peine pouvant aller jusqu'à 10 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende.

Certains clubs de LNV ont compris et pris le problème au sérieux. Ils ont engagé un service de sécurité privé qui garantit la sécurité des joueurs, des arbitres et de leurs biens, de leur arrivée à la fin de la rencontre en protégeant les vestiaires et en empêchant les spectateurs d'envahir l'aire de jeu.

Pourriez-vous amener les dirigeants des clubs de LNV à se pencher sur ce problème ?

Il sera plus difficile de sensibiliser les clubs de FFVB, mais un courrier attirant l'attention des organisateurs serait le bienvenu.

Le problème n'est pas nouveau mais il semble s'amplifier au fil des années.

Nous sommes prêts à vous aider dans cette réflexion.

Que 2017 soit une année faste pour vous, votre équipe et le volley-ball français.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations sportives.

Le Président

Claude BARTHES



Copies : Présidents FFVB et LNV